

**RECOMMANDATIONS POUR LE MAINTIEN DE LA CHAÎNE DU FROID DES MÉDICAMENTS
EN CAS DE COUPURE ÉLECTRIQUE DANS UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

Compte tenu du contexte actuel de tensions en approvisionnement énergétique, des risques de coupures électriques (délestages) sont susceptibles de survenir au cours des prochains mois dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Cette note a un objectif de recommandations techniques. Elle ne constitue pas une réponse aux échanges en cours entre les professionnels et les ministères concernés. A cette date, l'Etat pourrait recourir à un délestage programmé (**estimé pour une durée de 2 heures par 24 heures, avec un préavis de 48 heures**), sans omettre également la possibilité de délestage inopiné, nécessitant de prendre des mesures préventives pour s'en protéger.

Il est rappelé que la mise en œuvre des délestages programmés est une mesure contraignante visant à équilibrer une tension extrême sur le réseau, liée à un excès de demande. De fait, un délestage peut toucher n'importe quel particulier ou entreprise. Ainsi, les établissements de santé, de même que les officines, peuvent se voir privés temporairement d'électricité, que ce soit lors de pannes, ou de coupures programmées ou non programmées (délestage inopiné).

Les officines stockent et conservent dans des réfrigérateurs des vaccins contre le Covid-19 des vaccins contre la grippe, destinés aux campagnes de vaccination automnales et tout autre vaccin ou médicament nécessitant une conservation entre 2 °C et 8 °C. Elles y conservent notamment des médicaments onéreux, tels que les insulines et les analogues du glucagon-like peptide 1/Gliptines, les Érythropoïétines, les anticorps monoclonaux, les médicaments de la DMLA...

Dans ce contexte, les officines sont susceptibles d'être confrontées à la question de la maîtrise de la chaîne du froid de ces médicaments (notamment les vaccins).

Aussi, il convient de proposer des actions en anticipation à réaliser dans ce cadre. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous inscrire dès maintenant à l'alerte Ecowatt, service permettant de savoir si des délestages sont prévisibles dans les jours/heures à venir (<https://www.monecowatt.fr>).

En vue de limiter au maximum le potentiel impact d'un délestage sur la qualité des médicaments et produits de santé, la Direction générale de la santé (DGS) a saisi l'Association française du froid (AFF) et émet les recommandations suivantes* :

1) **Conduite à tenir EN ANTICIPATION DU RISQUE DE COUPURES ÉLECTRIQUES :**

- Pour **accroître l'inertie thermique**, placer dès maintenant des bouteilles d'eau non destinées à la consommation sur **la tablette la plus haute du réfrigérateur** : l'étagère doit être totalement recouverte. Dans le cas de réfrigérateurs domestiques, placer les bouteilles d'eau également dans la porte.
- Si possible, réactiver des plaques eutectiques, en les plaçant pendant au moins une nuit au congélateur -20°C, qui pourront être utilisées en cas de coupure de courant **pour générer du froid**. Ces plaques sont conçues pour maintenir les produits thermosensibles entre +2°C et +8°C en les plaçant dans la partie congélateur à -20°C, ou dans le freezer si le réfrigérateur en est doté.
- **Ne pas placer les vaccins ou les médicaments en contact direct avec les plaques eutectiques ni les parois du réfrigérateur ou de la porte.**
- Placer les vaccins ou les médicaments dans des contenants et les identifier par type de produits. Sur chaque étagère, le froid doit pouvoir circuler entre les contenants (garder un espace de 5 à 8 cm entre les contenants).
- **Placer des enregistreurs de température** à proximité des vaccins ou des médicaments (type sonde filaire, avec report hors frigo et avec alimentation électrique autonome) ou des enregistreurs de température autonomes avec port USB (ou enregistreurs USB) afin de vérifier l'absence de coupure ou la durée de la coupure, notamment la nuit et les jours de fermeture de l'officine.
- Identifier son fournisseur d'énergies (RTE ou ENEDIS) et disposer du numéro d'urgence à contacter. Rappel, se munir de son numéro PDL pour s'identifier. Il est inscrit sur la facture. Ce numéro PDL peut aussi être trouvé directement sur le compteur Linky.

2) **Conduite à tenir EN CAS DE COUPURE ÉLECTRIQUE:**

- Sortir les accumulateurs de froid du congélateur. Ouvrir la porte de l'armoire réfrigérée ou du réfrigérateur domestique contenant des produits pharmaceutiques et placer les accumulateurs très rapidement sur l'étagère haute de la partie réfrigérateur. Fermer immédiatement la porte.
- **Rappel, ne pas mettre les plaques eutectiques en contact direct avec les médicaments/vaccins !**
- Afficher une consigne : « Ne pas ouvrir » sur la porte du réfrigérateur.
- Ensuite ne pas ouvrir la porte du réfrigérateur pendant la coupure d'électricité : le réfrigérateur peut conserver une température comprise entre 2 °C et 8 °C pendant quelques heures, en fonction du type de réfrigérateur, de son niveau de remplissage et donc de son inertie thermique. Un réfrigérateur à porte vitrée conservera moins bien la température de consigne en cas de coupure.
- Si possible, ne pas sortir les médicaments/vaccins du réfrigérateur pendant la durée de la coupure.

3) **Conduite à tenir APRES LA COUPURE ÉLECTRIQUE:**

- Vérifier que i) l'installation électrique est à nouveau opérationnelle ii) **que le réfrigérateur fonctionne normalement** et que iii) l'enregistreur de température est en état de marche normale.
- Lire si besoin les enregistrements de température réalisés durant la coupure pour vérifier l'absence d'excursion de température au-delà de + 8°C. Il est possible de télécharger les données des enregistreurs USB sur un ordinateur muni du logiciel de lecture, par exemple.
- Les laboratoires ne peuvent généralement certifier la qualité pharmaceutique de leur produit qu'en cas d'excursion de température isolée. Le cas des excursions répétées peut être parfois prévu dans les RCP, mais dans ce cas, il faut être en mesure de tracer le nombre d'excursion pour un produit.

A titre indicatif, l'ARS Normandie coordonne un document collaboratif et partagé pour connaître la conduite à tenir en cas d'excursion de température des médicaments à conserver au froid. Vous pouvez le retrouver en suivant le lien <https://www.omedit-normandie.fr/media-files/34146/tableau-et-pst-21-11-2022-1-.xlsx>